

# **Loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et de Thônex (création d'une zone de développement 3, d'une zone des bois et forêts et d'une zone 4B situées entre l'avenue Petit-Senn, l'avenue Adrien-Jeandin, la route Blanche et l'avenue de Thônex) (11607)**

*du 2 mars 2017*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29879A-512-537, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 22 septembre 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et de Thônex (création d'une zone de développement 3, d'une zone des bois et forêts et d'une zone 4B situées entre l'avenue Petit-Senn, l'avenue Adrien-Jeandin, la route Blanche et l'avenue de Thônex), est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Degré de sensibilité**

<sup>1</sup> En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 et celui de la zone des bois et forêts, et le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 4B, créées par le présent projet de loi.

<sup>2</sup> Les valeurs de planification devront être respectées.

## **Art. 3 Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29879A-512-537 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

## RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

### DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain - rive gauche

# THÔNEX

Feuilles Cadastreales N<sup>os</sup> : 15, 16 et 18

Parcelles N<sup>os</sup> : 2958, 2959, 2990, 2991, 4802, 5397, 5398, 5879, 5881, 6163, 6164, 6268, dp 5708, dp 5882, DP 5711, DP 5712 et DP 5716

# CHÈNE-BOURG

Feuilles Cadastreales N<sup>o</sup> : 14 et 15

Parcelles N<sup>os</sup> : 2821, 2965, 3008, 3811 et pour partie dp 4163 et dp 4165

## Modification des limites de zones

Située entre l'avenue Petit-Senn, l'avenue Adrien-Jeandin, la route Blanche et l'avenue de Thônex



Zone de développement 3  
DS OPB III



Zone des bois et forêts  
DS OPB III



Zone 4B  
DS OPB II



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

02.03.2017

Loi N<sup>o</sup> : 11607

<b>Echelle</b>		<b>1 / 2500</b>	
Date	22.09.2011		
Dessin	FaD		
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Constat de nature forestière	29.01.2013	SP
	Synthèse enquête technique	08.10.2013	AP
	Synthèse 2 <sup>ème</sup> enquête technique	09.12.2013	AP
	Préparation EP	04.07.2014	MB
	Suppression zone de verdure	27.01.2015	MB

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>13.00.020 - 43.00.060/071</b>	
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>512 - 537</b>	<b>C.Bg - Th</b>
Plan N <sup>o</sup>	Indice
Archives Internes	<b>29879 A</b>
CDU	
<b>7 1 1 . 6</b>	

